

Amendement n° 2

AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES – Rapport n° 3

déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts

FONDS D'INVESTISSEMENT AUVERGNE DURABLE (1226)

EXPOSÉ SOMMAIRE DES MOTIFS :

L'aide au développement à l'international prévue dans le FIAD a pour ambition de soutenir la construction de la stratégie à l'international et la structuration de la démarche amont de la prospection des entreprises.

Pour ce faire, notre dispositif régional prévoit de subventionner les conseils spécialisés sur cette thématique et l'accueil d'un stagiaire rémunéré ayant une formation adaptée et dédiée à l'élaboration de cette stratégie.

Compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget du Conseil Régional, et avec pour objectif d'inciter à l'amélioration de la sécurisation sociale et professionnelle des stagiaires, il serait judicieux de faire évoluer l'aide au développement à l'international prévue par le FIAD afin de subventionner uniquement l'accueil d'un stagiaire rémunéré au-delà du minimum légal au sein des TPE-PME.

Cette possibilité avait d'ailleurs été discutée lors de la Commission ad hoc du FIAD du Lundi 19 novembre 2012.

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Page 66 – 4) construction de la stratégie à l'international et structuration de la démarche...

Dans le deuxième tiret, après la phrase « Par l'accueil d'un stagiaire rémunéré ayant une formation adaptée et dédiée à l'élaboration de cette stratégie »

Insérer : « L'aide au stagiaire n'est prise en compte que si celui-ci est rémunéré au-delà du minimum légal au sein des TPE-PME »

Avis de la 1^{ère} Commission :

Amendement adopté à l'unanimité.